

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Politiques Interministérielles  
Bureau des Procédures d'Utilité Publique  
et de l'Environnement  
Section Installations Classées

Commune de FORTEL-EN-ARTOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TEILLAGE DE LIN  
PAR LA Sté VAN ROBAEYS FRERES  
PETITIONNAIRE

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 14 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du lundi 5 octobre 2015, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de teillage de lin sur le territoire de la commune de FORTEL-EN-ARTOIS.

M. Eric VAN ROBAEYS est chargé du suivi du dossier - Tél : 06.86.07.85.80.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS, siège de l'enquête et dans les communes du périmètre d'affichage de BOFFLES, BONNIERES, BOUBERS-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE et VACQUERIE-LE-BOUCQ.

Une étude d'impact et l'avis environnemental sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS du **5 octobre 2015 au jeudi 5 novembre 2015** inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS ou les formuler à M. Didier COURQUIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 5 octobre 2015 de 14 h à 17 h ;
- le mardi 13 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le samedi 24 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 28 octobre 2015 de 14h à 17 h ;
- le jeudi 5 novembre 2015 de 15 h à 18 h.

M. Bernard PORQUIER est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS et dans les mairies du périmètre d'affichage de BOFFLES, BONNIERES, BOUBERS-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE et VACQUERIE-LE-BOUCQ.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.